

## À CLIENT UNIQUE, BESOIN UNIQUE DONC PROTECTION SUR MESURE

NOS PRODUITS  
D'ASSURANCE INVALIDITÉ  
ET D'ASSURANCE VIE  
VOUS OFFRIRONT UNE  
PROTECTION FINANCIÈRE  
EN TOUT TEMPS ET  
EN TOUTES CIRCONSTANCES.

VOTRE PARTENAIRE DE CONFIANCE.

### PRODUITS D'ASSURANCE À ÉMISSION SIMPLIFIÉE

#### ACC17

**Produit d'assurance accident destiné à :**

- Toute la famille
  - Clientèle active
- Aucun examen médical
  - Garantie de paiement des prestations en 7 jours ouvrables
  - Primes mensuelles débutant à 7 \$ peu importe l'âge à la souscription

#### Fracture par accident

- 1 unité: 7 000 \$ pour une prime de 7 \$ par mois
- 2 unités: 14 000 \$ pour une prime de 14 \$ par mois

#### Décès, mutilation ou perte d'usage suite à un accident

- Capital décès de 70 000 \$ et prestations variant de 7 000 \$ à 70 000 \$ pour une mutilation ou une perte d'usage pour une prime de 7 \$ par mois

#### Rente hospitalière suite à un accident

- Prestations de 70 \$ par jour d'hospitalisation pour une prime de 7 \$ par mois

#### Assurance invalidité suite à un accident

- Prestations mensuelles de 700 \$ pour une prime de 7 \$ par mois suite à un accident entraînant :
  - Une hospitalisation
  - Une mutilation
  - Une fracture
  - Une brûlure grave
  - Une lacération grave

#### Admissibilité

- Être âgé de moins de 80 ans

#### EXCEL VIE

**Produit d'assurance vie destiné à des personnes qui sont difficilement assurables.**

- Aucun examen médical
- Contrat renouvelable à vie
- Primes nivelées ou croissantes basées sur l'âge atteint

#### Capital assuré

- Variant de 2 000 \$ à 20 000 \$ selon l'âge à la souscription

#### Prestations

- Décès naturel : jusqu'à 120 % du capital assuré
- Décès accidentel : jusqu'à 360 % du capital assuré

#### Mutilation ou perte d'usage suite à un accident

- Incluse d'office
- Prestations de base jusqu'à 300 % du capital assuré

#### Admissibilité

- Être âgé de 1 an à 79 ans

#### EXCEL RENTE

**Produit d'assurance qui offre le versement d'une indemnité quotidienne lors d'une hospitalisation suite à un accident ou une maladie.**

- Aucun examen médical
- Contrat renouvelable à vie
- Primes basées sur l'âge à la souscription
- Remboursement des primes possibles au décès (*primes payées moins les réclamations de rente hospitalière*)

#### Rente hospitalière

- Prestations variant de 20 \$ à 100 \$ par jour d'hospitalisation
- Délai de carence : 0 jour, 3 jours
- Chirurgie d'un jour couverte

#### Avenants

- Décès, mutilation ou perte d'usage suite à un accident : de 25 000 \$ à 50 000 \$
- Fracture par accident et soins médicaux complémentaires suite à un accident : 5 000 \$ ou 10 000 \$

#### Admissibilité

- Être âgé de 1 à 79 ans

### PRODUITS D'ASSURANCE VIE

#### ASSURANCE VIE TEMPORAIRE

- T10, T15, T20 et T25
- Capital décès assuré variant de 10 000 \$ à 2 000 000 \$

#### Avenants

- Exonération des primes
- Mort accidentelle et mutilation
- Assurance vie temporaire des enfants

- Taux standards seulement

#### ASSURANCE VIE ENTIÈRE

- Primes payables pour une période de 10 ans, 15 ans, 20 ans ou jusqu'à 100 ans
- Capital décès assuré variant de 10 000 \$ à 2 000 000 \$
- Garantie d'assurabilité future pour les assurés âgés de 20 ans et moins

#### Avenants

- Exonération des primes
- Mort accidentelle et mutilation
- Assurance vie temporaire des enfants

- Taux standards seulement

#### À PROPOS DE L'EXCELLENCE

Spécialiste du domaine de l'assurance, l'Excellence est solidement ancrée au sein de l'industrie de l'assurance de personnes depuis plus de 50 ans. Visionnaire et en constante évolution, l'Excellence offre un portfolio unique de produits d'assurance vie et invalidité partout au Canada.

NOS PRODUITS  
D'ASSURANCE INVALIDITÉ  
ET D'ASSURANCE VIE  
VOUS OFFRIRONT UNE  
PROTECTION FINANCIÈRE  
EN TOUT TEMPS ET  
EN TOUTES CIRCONSTANCES.

# PRODUITS D'ASSURANCE INVALIDITÉ

## PRODUIT D'ASSURANCE CRÉANCIER

### PRODUITS D'ASSURANCE À ÉMISSION SIMPLIFIÉE

#### PRODUITS D'ASSURANCE VIE



## PRODUITS D'ASSURANCE INVALIDITÉ

### PROGRAMME SUPÉRIEUR

**Produit d'assurance invalidité qui offre une protection complète en matière d'assurance de personnes destiné aux :**

- Travailleurs autonomes / salariés
  - Propriétaires d'entreprise
- Prestations mensuelles variant de 500 \$ à 10 000 \$ selon la catégorie d'occupation
- Durée des prestations : 2 ans, 5 ans ou jusqu'à 65 ans
- Délai de carence : 0 jour (accident seulement), 14-30-60-90-119 jours
- Option + pour tous les délais de carence : Prestations payables dès le 1<sup>er</sup> jour en cas d'accident
- Primes par périodes consécutives de 5 ans ou jusqu'à 65 ans
- Prestations intégrables et/ou non intégrables
- Prolongation de la couverture accident jusqu'à 75 ans sans preuve d'assurabilité
- Exonération des primes incluse d'office

### Catégorie d'occupation

- Classification du risque selon votre occupation (4A, 3A, 2A, 1A et B)
- Possibilité d'un rehaussement de la catégorie d'emploi

### Définition d'invalidité totale

- 24 premiers mois : occupation régulière
- À compter du 25<sup>e</sup> mois : toute occupation raisonnable
- En option, possibilité de prolonger la définition d'occupation régulière

### Remboursement des primes

- À 55, 60 ou 65 ans selon le choix de l'assuré
- Couverture égale à 50 % des primes payées moins les réclamations d'invalidité

### Avenants

- Frais généraux d'entreprise : de 500 \$ à 6 000 \$ par mois
- Assurance vie temporaire à 65 ans : de 10 000 \$ à 1 000 000 \$
- Assurance maladies graves (6) : de 20 000 \$ à 200 000 \$
- Décès, mutilation ou perte d'usage suite à un accident : de 30 000 \$ à 500 000 \$
- Fracture par accident et soins médicaux complémentaires suite à un accident : 5 000 \$ ou 10 000 \$
- Rente hospitalière : de 20 \$ à 140 \$ par jour d'hospitalisation
- Assurance voyage : jusqu'à 5 000 000 \$
- Assurance-maladies complémentaires et Soins dentaires (Québec seulement)

### Admissibilité

- Être âgé de 18 à 59 ans et travailler au moins 21 heures par semaine de façon régulière et continue ou au moins huit mois par année et un minimum de 1 050 heures.

### ACCXEL

**Produit d'assurance invalidité qui offre des couvertures à la carte en cas d'accident et/ou de maladie pour combler tous les besoins spécifiques des :**

- Travailleurs saisonniers
  - Personnes sans travail rémunérateur
  - Personnes travaillant dans des métiers à hauts risques
- Aucun refus par rapport au type d'occupation
- Primes basées sur l'âge à la souscription
- Exonération des primes incluse d'office

### Invalidité

- Prestations mensuelles variant de 300 \$ à 3 000 \$ avec travail rémunérateur
- Prestations mensuelles variant de 300 \$ à 1 000 \$ sans travail rémunérateur
- Durée des prestations en accident : 1 an, 2 ans, 5 ans, jusqu'à 65 ans
- Durée des prestations en maladie : 1 an, 2 ans, 5 ans
- Délai de carence en accident : 1 jour, 14 jours, 30 jours, 60 jours
- Délai de carence en maladie : 14 jours, 30 jours, 60 jours
- Le premier 1 000 \$ de prestations est non intégrable pour les deux premières années d'invalidité

### Remboursement des primes

- À 55, 60 ou 65 ans selon le choix de l'assuré
- Couverture égale à 50 % des primes payées moins les réclamations d'invalidité

### Avenants disponibles à la carte

- Frais généraux d'entreprise : de 500 \$ à 3 000 \$ par mois
- Décès, mutilation ou perte d'usage suite à un accident : de 25 000 \$ à 200 000 \$
- Fracture et soins médicaux complémentaires suite à un accident : 5 000 \$ ou 10 000 \$
- Rente hospitalière : de 20 \$ à 140 \$ par jour d'hospitalisation
- Réaménagement suite à un accident : maximum viager 25 000 \$

### Admissibilité

- Être âgé de 15 jours à 79 ans selon les couvertures choisies

## PRODUIT D'ASSURANCE CRÉANCIER

### ASSURANCE PRÊT UNIVERSELLE

**Produit d'assurance invalidité qui offre une couverture globale et unique pour l'ensemble des prêts d'un assuré contractés avec une institution financière.**

- Un seul contrat pour couvrir tous les prêts
- Couverture transférable entre les créanciers
- Délai de carence : 30 jours, 60 jours et 90 jours
- Option + pour tous les délais de carence : Prestations payables dès le 1<sup>er</sup> jour en cas d'accident
- Primes par périodes consécutives de 5 ans ou jusqu'à 65 ans
- Prolongation de la couverture accident jusqu'à 75 ans sans preuve d'assurabilité
- Exonération des primes incluse d'office
- Retour progressif au travail

### Prêts admissibles

- Prêt hypothécaire
- Prêt auto-bateau-moto (*location ou achat*)
- Marge de crédit ou hypothécaire
- Prêt personnel
- Carte de crédit
- Tout prêt à durée fixe et à paiements réguliers

### Prestations

- Payables directement au propriétaire
- Prestations mensuelles variant de 300 \$ à 5 000 \$
- Durée des prestations : 2 ans, 5 ans ou jusqu'à 65 ans
- Non imposables et non intégrables

### Catégorie d'occupation

- Classification du risque selon votre occupation (4A, 3A, 2A, 1A et B)
- Possibilité d'un rehaussement de la catégorie d'emploi

### Définition d'invalidité totale

- 24 premiers mois : occupation régulière
- À compter du 25<sup>e</sup> mois : toute occupation raisonnable
- En option, possibilité de prolonger la définition d'occupation régulière

### Avenants

- Assurance vie temporaire à 65 ans : de 10 000 \$ à 1 000 000 \$
- Assurance maladies graves (6) : de 20 000 \$ à 200 000 \$

### Admissibilité

- Être âgé de 18 à 59 ans et travailler au moins 21 heures par semaine de façon régulière et continue ou au moins huit mois par année et un minimum de 1050 heures.
- Être responsable d'un prêt
- Personne en congé parental ou conjoint sans travail rémunérateur également admissible

## PRODUITS D'ASSURANCE À ÉMISSION SIMPLIFIÉE

### PROGRAMME ACCI-JET

**Produit d'assurance invalidité en cas d'accident ou de blessure musculaire ou ligamentaire destiné principalement aux :**

- Camionneurs
  - Travailleurs de la construction
  - Travailleurs manuels
- Aucun examen médical
- Couverture 24 heures sur 24 ou en dehors des heures de travail
- Délai de carence : 0 jour, 30 jours, 119 jours
- Primes jusqu'à 70 ans
- Prolongation de la couverture jusqu'à 75 ans sans preuve d'assurabilité
- Exonération des primes incluse d'office

### Prestations

- Prestations mensuelles variant de 500 \$ à 6 000 \$
- Durée des prestations : 2 ans, 5 ans ou jusqu'à 70 ans
- Le premier 1 000 \$ de prestations est non intégrable pour les deux premières années d'invalidité

### Catégorie d'occupation

- Classification du risque selon votre occupation (4A, 3A, 2A, 1A, B)

### Définition d'invalidité totale

- 24 premiers mois : occupation régulière
- À compter du 25<sup>e</sup> mois : toute occupation raisonnable
- En option, possibilité de prolonger la définition d'occupation régulière

### Remboursement des primes

- À 55, 60, 65 ou 70 ans selon le choix de l'assuré
- Couverture égale à 50 % des primes payées moins les réclamations d'invalidité

### Avenants

- Invalidité en cas de maladie : de 500 \$ à 6 000 \$
- Frais généraux d'entreprise : de 500 \$ à 6 000 \$
- Décès, mutilation ou perte d'usage suite à un accident : de 30 000 \$ à 500 000 \$
- Soins médicaux complémentaires suite à un accident : maximum viager de 100 000 \$
- Assurance voyage : jusqu'à 5 000 000 \$

### Admissibilité

- Être âgé de 18 à 69 ans et exercer présentement un travail rémunérateur à raison d'un minimum de huit mois par année et 21 heures par semaine.

### PROGRAMME CANCER

**Produit d'assurance cancer conçu pour aider les personnes à répondre à leurs obligations financières en cas de diagnostic de cancer.**

- Aucun examen médical
- Contrat renouvelable garanti jusqu'à 75 ans
- T10, T20 et T75
- Prestation payable dès le diagnostic

### Prestations

- Montant forfaitaire pouvant atteindre 100 000 \$, dans le cas d'un diagnostic de cancer.

### Admissibilité

- Disponible de la naissance jusqu'à 65 ans
- Couverture jusqu'à 25 000 \$ : répondre à 2 questions d'admissibilité
- Pas de diagnostic de sida ou de VIH
  - Pas d'historique de cancer, d'attente de tests ou de résultats concernant le cancer
- Couverture jusqu'à 100 000 \$ : répondre à 2 questions additionnelles
- Aucun refus pour une autre couverture d'assurance maladies graves ou de cancer dans les 2 dernières années
  - Moins de 2 membres de la famille immédiate avec des antécédents de cancer avant l'âge de 60 ans

### Remboursement des primes

- Remboursement de toutes les primes payées au décès
- Couverture jusqu'à 50% des primes payées au 75<sup>e</sup> anniversaire de naissance de l'assuré, moins les prestations versées

### Avenants

*Avenant Prévention*

Prestation payable pour les types de cancer suivants :

- cancer de la peau
- cancer du sein
- cancer de la prostate au stade A

*Avenant Maladies graves*

Couverture optionnelle pour les maladies graves suivantes :

- Accident vasculaire cérébral
- Chirurgie coronarienne
- Crise cardiaque (infarctus du myocarde)
- Paralysie
- Coma
- Maladies juvéniles